



HAL
open science

Les coûts subjectifs et objectifs de la masculinité : le point de vue des masculinistes (et des féministes)

Anne Verjus

► **To cite this version:**

Anne Verjus. Les coûts subjectifs et objectifs de la masculinité : le point de vue des masculinistes (et des féministes). Delphine Dulong; Christine Guionnet; Erik Neveu. Boys don't cry ! Les coûts de la domination masculine, Presses universitaires de Rennes, pp.41-57, 2012, Le sens social, 9782753518278. ⟨halshs-00685412⟩

HAL Id: halshs-00685412

<https://shs.hal.science/halshs-00685412v1>

Submitted on 23 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Les coûts subjectifs et objectifs de la masculinité : le point de vue des masculinistes (et des féministes)

Publié dans *Boys don't cry ! Les coûts de la domination masculine*,
sous la direction de Delphine Dulong, Christine Guionnet et Erik Neveu,
Presses universitaires de Rennes, 2012, pp. 41-57.
Mis en ligne sur HAL en octobre 2024.

Anne Verjus
CNRS, Triangle (UMR 5206)
Université de Lyon
Ens de Lyon

Le « coût de la masculinité » peut s'entendre de deux manières. C'est ce qu'on appellerait, en latin, un génitif. Or, il existe dans cette langue comme dans la langue française, un génitif objectif et un génitif subjectif.

Le génitif objectif correspond au coût produit par la masculinité. Ici, le coût est un effet « annexe » d'une masculinité approchée comme une construction, divisible entre la part d'humanité de l'homme et des comportements potentiellement modifiables. On peut donc comprendre « coût » comme un coût objectif, une invitation à observer autrement les rapports sociaux de sexe, non plus seulement à partir du coût de la domination masculine sur/pour les seules femmes, mais pour la société tout entière. Cela permet d'éviter de laisser une revendication féministe à vocation universaliste, humaniste, c'est-à-dire valable pour tous les individus, s'enfermer dans des problématiques sexualistes (corporatistes). On peut classer, parmi ces coûts objectifs, des comportements à risque, tels que l'alcoolisme, le tabagisme, la violence conjugale, la vitesse au volant, etc., qui sont des effets directs d'une certaine culture de la virilité encore largement partagée. Personne, sauf certains industriels, n'est prêt à défendre ce type de « coût objectif ». Il n'en va pas de même des coûts subjectifs.

Le génitif subjectif s'applique aux coûts subis par la masculinité, qui serait coûteuse en soi et non pas pour la société. Ici, il s'agirait du coût que représente, pour un homme, le fait d'être porteur de certaines valeurs en décalage avec les représentations dominantes. Ici, le coût est le sujet et la masculinité devient l'objet. On peut classer, parmi ces coûts subjectifs, la stigmatisation à l'endroit de la culture viriliste accusée, justement, d'occasionner des coûts objectifs exorbitants à la société ; mais aussi

l'insuffisante valorisation de certains aspects de cette masculinité, parmi lesquels la capacité des hommes à prendre en charge, concrètement, l'éducation et l'élevage des enfants. Pour les militants porteurs de revendications dites « masculinistes », ce coût subjectif non seulement rend la condition de certains pères difficile à vivre, mais représente également un vrai coût objectif pour la société. Celle-ci ne saurait, sous peine de se priver d'une moitié d'elle-même, se passer de l'implication des pères dans l'éducation et la formation des enfants. Il y aurait donc un coût du coût, un coût objectif des coûts subjectifs, c'est-à-dire des conséquences et un « prix à payer », pour la société, d'une non reconnaissance de la souffrance et des difficultés à être un homme, et en particulier un père, aujourd'hui.

Cette question du coût de la masculinité fait partie du répertoire de revendications, tant masculinistes que féministes, en faveur d'une plus grande égalité entre les parents. Comme coût subjectif, la question reste encore largement l'apanage et l'exclusivité des masculinistes qui dénoncent l'exclusion et la discrimination dont seraient victimes les pères, après le divorce, tout en revendiquant une égalité des droits indépendamment des formes antérieures et pratiques de leurs investissements concrets. Mais comme coût objectif, elle rejoint le discours des féministes qui, depuis de nombreuses années, dénoncent les effets néfastes, notamment pour les mères, d'une culture viriliste qui entraînerait un moindre investissement des pères auprès de leurs enfants ; tout en rechignant à donner aux pères un « droit au droit » qui viendrait « récompenser » par une garde systématique après la séparation, une paternité défective du temps de l'union conjugale.

Au-delà des divergences idéologiques très fortes qui séparent les deux formations, divergences qui se répercutent sur les revendications, il existe entre elles un parallèle quant aux diagnostics qu'elles portent sur la paternité traditionnelle. Ce parallèle en rappelle un autre, diachronique cette fois, entre les deux formations : les suffragettes du début du XX^{ème} siècle, comme les masculinistes du début du XXI^{ème} siècle, revendiquaient une égalité des droits. On leur avait opposé, à l'époque, leur désintérêt pour la chose politique, ainsi que leur quasi incapacité à voter correctement. Désintérêt et incapacité : ne sont-ce pas les mêmes arguments qu'on oppose, pour la chose familiale, aux masculinistes aujourd'hui ?

Il semble bien que, par la question des coûts, tant subjectifs qu'objectifs, on parvienne à mieux comprendre ce qui oppose, viscéralement, les féministes et les masculinistes mais, également, ce qui les rapproche en tant que formations minoritaires en quête d'une égalité qui, à un moment historique donné, ne va pas de soi.

LA PATERNITE, CE QUI OPPOSE FEMINISTES ET MASCULINISTES

Le mouvement masculiniste

C'est le mouvement masculiniste qui s'empare, le premier, de la question des droits des pères. Ce mouvement, qui se prétend héritier du féminisme en ce qu'il combattrait lui aussi les préjugés de sexe, cette fois du côté de ceux subis par les hommes, est cependant considéré comme l'une des mouvances les plus antiféministes qu'aient connues les dernières décennies. Au discours égalitaristes proposés par les masculinistes, sont opposés, par les militants féministes, des objectifs sournois visant à combattre le pouvoir récemment acquis par les femmes et en particulier, les mères. Dans les médias, la force du mouvement est encore faible, au moins en France où elle reste cantonnée à la rubrique des faits divers ou de l'exotisme international.

Chapitre I. Le masculinisme tel qu'en lui-même

Les groupes d'hommes qui, depuis les années 1950, défendent des revendications sur la base de leur identité de sexe, se définissent en général comme hoministes ; l'usage de la racine « hom » répond à la volonté de s'approcher au plus près du féminisme, dont l'hominisme serait l'exact complément. Les hoministes, de fait, reprennent minutieusement le vocabulaire et les revendications féministes, qu'ils se contentent de masculiniser. L'effet recherché, outre d'obtenir la légitimité qu'a acquise le féminisme dans le champ politique et social, est de faire résonner, justement, les parallèles entre les situations féminine et masculine. L'hominisme viendrait réclamer pour les hommes ce que les femmes ont obtenu pour elles mêmes : l'égalité des droits, la lutte contre les préjugés sexistes et la fin de la division genrée du travail domestique.

La notion d'hominisme a été forgée par un groupe de Québécois qui a élaboré une Charte de l'homme, écrite notamment par Yvon Dallaire¹. Ce psychologue, sexologue, par ailleurs conférencier à succès, est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages sur les

¹ Cette charte, consultable sur internet en décembre 2009, a depuis cette date disparu avec le site qui l'hébergeait. On retrouve, par contre, le « manifeste hoministe » de 2006 sur les sites consacrant des articles à la mouvance hoministe, comme encyclo.voilà : <http://encyclo.voila.fr/wiki/Hominisme> (consultée le 21 avril 2011).

couples et la masculinité². On trouve, dans la Charte, une liste des coûts que subissent les hommes :

Des stéréotypes liés à l'identité masculine

Des violences et discriminations à l'encontre des hommes

Une exclusion des pères de la famille

Une sous performance scolaire des garçons (due en partie à une autre sous représentation, celle des hommes dans certains secteurs clés de la socialisation des enfants et des parents (enseignement, santé, assistance sociale...).

Un sexisme anti-homme (misandrie) dans les médias

Et enfin, un déséquilibre entre les vies professionnelle, conjugale, familiale et personnelle.

La principale association masculiniste, en France, est représentée par SOS PAPA. Cette association nationale couvre une grande partie du territoire français grâce à ses nombreuses délégations en région (37). L'association a vu passer, depuis sa création en 1991, 13 000 adhérents. Pour la plupart, 86% d'après les calculs effectués par Aurélie Fillod-Chabaud, ils n'ont pas franchi le cap de la deuxième année de cotisation³. C'est une association composée majoritairement de cadres supérieurs et

² Pour ne citer que les plus significatifs : Qui sont ces hommes heureux ? L'homme, l'amour et le couple, Québec, Option santé, 2010 ; Cartographie d'une dispute de couple, Genève, Jouvence, 2007 ; La violence faite aux hommes. Une réalité taboue et complexe, Québec, Option Santé, 2002 ; L'infidélité, la prévenir ou y survivre, Genève, Jouvence, 2007.

³ Voir Aurélie Fillod-Chabaud, Des pères en mal de mères ? (re)définir, organiser et revendiquer sa paternité suite à une séparation conjugale, Enquête à l'association SOS Papa, mémoire de M2 sous la direction de F. Weber, septembre 2009. Je m'appuie également sur les deux communications qu'elle a faites respectivement à la journée d'étude Paternité et séparations conjugales : approches pluridisciplinaires organisée par Agnès Martial le 17 novembre 2009 à l'INED, « La paternité militante : redevenir père après une séparation conjugale. Enquête à l'association SOS PAPA » ; et à la journée d'étude Paternité, genre et parenté organisée par Agnès Martial les 31 mars et

de professions intermédiaires (respectivement 25 et 27%), qui sont généralement dans des situations familiales très conflictuelles. Les pères qui adhèrent viennent chercher des conseils, soit au cours des permanences établies au siège parisien, soit pour consulter un avocat ou un juriste. Il est très rare qu'ils deviennent militants à leur tour : on ne trouve pas, chez eux, de volonté de transformer la société. Il s'agit de trouver auprès de l'association un appui, des conseil, ce qui fait entrer l'association, d'après A. Fillod-Chabaud dans la catégorie du « syndicalisme de service » consistant à adhérer à un groupe d'intérêt par intérêt personnel. L'association est assez influente. Non seulement l'association se vante d'avoir contribué à l'élaboration de la loi de 2002 sur l'autorité parentale conjointe, mais elle est depuis régulièrement invitée à parler devant le sénat, les commissions parlementaires, et les ministres (Pécresse leur consacre 15 pages dans son livre de 2005) ; elle a été reconnue membre de l'unaf en 2006, là où la lpgl a longtemps trouvé porte close ; ses communiqués de presse sont repris, sans commentaire, jusque dans les hebdomadaires de gauche comme le *Nouvel Observateur* ; et il n'y a guère aujourd'hui que *Le Monde* et *l'Humanité* qui persistent à ne pas la considérer comme un acteur social digne de ce nom.

A. Fillod-Chabaud décrit SOS papa comme une association qui a évolué depuis sa création, notamment sous l'effet des changements législatifs en matière de garde et de résidence des enfants après le divorce. Alors qu'au début des années 1990, il s'agissait de défendre le statut des pères naturels qui ne parvenaient pas à obtenir l'autorité parentale en cas de séparation, à partir des années 2000, les revendications se sont déportées sur la valorisation de la résidence alternée, la participation à l'éducation de l'enfant, le partage des responsabilités et des bénéfices familiaux tels que les allocations familiales, les informations envoyées par les écoles aux deux parents divorcés, le vote des parents, également, etc.

Son positionnement est intéressant, puisqu'il tient à s'inscrire dans l'héritage du féminisme : Alain Cazenave, son président de 2000 à 2010, se revendique ainsi du « vrai féminisme » ; c'est-à-dire du féminisme des années 1970, incarné par la « marraine de l'association », Evelyne Sullerot, sociologue connue pour avoir fondé le planning familial et initié quelques travaux scientifiques très engagés dans les années

1er avril 2011, « Se mobiliser pour la cause paternelle : analyse des cadres de l'engagement à l'association sos papa auprès des nouveaux adhérents inscrits entre septembre 2009 et juin 2010 ».

1970, et qui a, à partir des années 1990, publié essentiellement sur la paternité et la crise de la famille⁴.

Ce « vrai féminisme », selon Sos Papa, c'est d'abord un féminisme terminé ; c'est un féminisme qui prend acte des avancées des femmes dans la sphère professionnelle ; et qui s'en tiendrait là, en estimant que sa mission a été accomplie. C'est un féminisme terminé au sens où, depuis les années 1970, il a été supplanté par un faux féminisme ; ce faux féminisme a consisté à faire des femmes des mères toute puissantes ; à fragiliser les hommes, à menacer la place des pères, à contester leur autorité et bientôt, toute autorité puisque dans la société française, la problématique de l'autorité paternelle est régulièrement ramenée, par un certain nombre d'acteurs politiques ou de corporations, à celle de l'autorité sociale en général ; le faux féminisme est un féminisme dévoyé qui a rabaisé les pères à leur seule fonction génitrice (des « pères jetables ») ; ou à leur fonction financière de pourvoyeurs de pensions alimentaires. Au final, c'est un féminisme qui au lieu d'instaurer l'égalité, aurait fait triompher les femmes sur toute la ligne puisque, devenues les (presque) égales des hommes dans la sphère professionnelle, elles auraient pris le pouvoir dans la sphère domestique.

Cette présentation du féminisme d'une part, et des causes de l'effacement des pères d'autre part, est très contestée par les féministes, qui voient dans le masculinisme un mouvement de contestation réactionnaire et sexiste.

Chapitre II. Le masculinisme défini par les féministes

L'hominisme a été, très tôt, identifié par le mouvement féministe. Il a fait l'objet, depuis quelques années, de travaux fort bien documentés.

Michèle Le Doeuff forge le terme de masculinisme en 1989⁵ pour caractériser l'androcentrisme. Elle le définit comme un particularisme consistant à n'envisager que l'histoire ou la vie sociale des hommes. Martin Dufresne l'utilise, dès 1998, pour caractériser un ensemble de « discours revendicateurs formulés par des hommes en tant qu'hommes »⁶. Aux Etats-Unis, on attribue à Arthur Britain l'invention du concept, qui le définit ainsi : « une idéologie qui justifie et naturalise la domination

⁴ Evelyne Sullerot, *Quels pères ? Quels fils ?*, Fayard, 1992 (réédité Livre de Poche en 1994) ; *Le Grand Remue Ménage, crise de la famille*, Paris, Fayard, 1997.

⁵ Cf. Michèle Le Doeuff, *L'étude et le rouet*, 1989.

⁶ Cf. Martin Dufresne « Masculinisme et suicide chez les hommes », in *Nouvelles Questions féministes*, vol. 11, n°2, 1998, pp. 125-137. Disponible également sur <http://sisyphe.org>.

mâle ; comme telle, c'est l'idéologie du patriarcat. Le masculinisme considère qu'il y a une différence fondamentale entre les hommes et les femmes, que l'hétérosexualité est normale, ne questionne pas la division sexuelle du travail, et sanctionne le rôle politique et dominant des hommes dans les sphères publique et privée »⁷. Pour Hélène Palma qui s'attache, en 2008, à décrire la montée en puissance de cette « mouvance », le masculinisme est bien davantage qu'un simple regard autocentré : c'est une idéologie très ancienne, puisque « tout patriarcat est masculiniste », qui depuis une quarantaine d'années, a pris « la forme d'une mouvance d'une radicalité extrême dont l'objectif non avoué, mais évident, est d'entraver la liberté des femmes que les acteurs de cette mouvance ne considèrent pas comme leurs égales ». Pour les masculinistes, les hommes sont victimes des excès des femmes qui, ayant obtenu « trop de droits, de libertés », seraient devenues « incontrôlables »⁸. D'après Hélène Palma, les premiers regroupements d'hommes apparaissent dès les années 1950 avec le développement du divorce, dont ils contestent les effets en termes de pensions alimentaires et prestations compensatoires. Pour Méliassa Blais et Francis Dupuis-Déri qui ont consacré un article très documenté sur le masculinisme, la mouvance englobe des « groupes qui oeuvrent à la fois pour contrer le féminisme et pour promouvoir les privilèges et le pouvoir des hommes »⁹.

Chapitre III. Le masculinisme vu des médias

Ce masculinisme, dans sa forme outrée, c'est-à-dire ouvertement sexiste, n'a pas encore acquis de légitimité dans l'espace public français¹⁰. Ainsi, le *Monde Magazine*, en décembre 2009, à l'occasion du vingtième anniversaire du massacre de Montréal,

⁷ Voir Stephen M. Whitehead, *Men and Masculinities. Key Themes and new Directions*, Polity Press and Blackwell Publishers, 2002, p. 96.

⁸ Cf. Hélène Palma, in « La percée de la mouvance masculiniste en Occident », communication à l'Espace Femmes international de Genève (EFIGE), en octobre 2007 - texte disponible sur <http://sisyphe.org>.

⁹ Méliassa Blais et Francis Dupuis-Déri, « Le masculinisme : son histoire et ses objectifs », in Labrys, *Etudes féministes/Estudos feministas*, juillet/décembre 2008.

¹⁰ Si par « espace public », on entend l'ensemble des médias contraints pour réunir suffisamment de lecteurs, d'adopter un discours relativement policé – ce qui exclut internet et en particulier ce qu'on a appelé la Blogosphère, laquelle se passe de ce type de contrainte et laisse émerger des paroles jusque là cantonnées à la sphère privée ou à des clubs ou mouvements fermés.

le présente-t-il comme un mouvement essentiellement exotique, propre à une société canadienne dont les caractéristiques culturelles n'auraient (encore) pas grand-chose à voir avec celles de la société française¹¹. D'une manière générale, on trouve peu d'articles consacrés au mouvement, dans la presse nationale quotidienne française. D'ailleurs, ni [Le Monde.fr](http://LeMonde.fr) ni Libération.fr, ni [Le Figaro.fr](http://LeFigaro.fr) ne connaissent, en décembre 2009, les mots « masculiniste » ou « masculinisme » - alors que la recherche par le seul mot « féminisme » apporte respectivement 8 résultats (sur le dernier mois), 828 (sur tout le site) et 60 résultats (sur tout le site)¹². Cependant, *Ouest France* a consacré un article, le 5 janvier 2010, au masculinisme, suite à la commémoration du massacre de Polytechnique : « Le masculinisme, ou la revanche de la « virilité ».

Les analyses du masculinisme restent, en France, encore largement cantonnées à la littérature féministe (blogs compris) et aux travaux de sciences sociales¹³.

Cependant, plusieurs signes indiquent que le masculinisme a, sous une forme atténuée, commencé à accéder à l'espace public. Parfois, de manière indirecte, comme quand *Le Monde Magazine* publie, une semaine après le dossier dénonçant la tuerie de Montréal, des passages de courriers masculinistes qui, extraits de leur contexte, et non assortis de commentaire de la rédaction, offrent une tribune exceptionnelle aux arguments en faveur d'une souffrance des hommes en tant que victimes du

¹¹ *Le Monde Magazine*, 12 décembre 2009.

¹² J'ai bien conscience du caractère très approximatif de ce type de comparaison. Ainsi, lorsque l'on entre « féminisme » sur Libération.fr, sont concernés tous les articles mentionnant le terme, et ses apparentés, dont « féminité ». Ce qui évidemment donne un résultat très différent d'une seule interrogation sur féministe et féminisme. Néanmoins, les écarts sont tels que le simple fait qu'aucun de ces trois journaux ne fasse usage du terme « masculinisme » reste un bon indicateur de son peu de résonance, encore aujourd'hui, dans les médias français. A titre de comparaison, le site du *Devoir*, quotidien québécois, trouve 9 occurrences du terme « masculinisme » dans ses articles entre 2003 et décembre 2009 (et « féminisme », 344).

¹³ On se reportera au site Sysiphe, déjà cité ; ainsi qu'à la revue *Nouvelles Questions féministes* qui publie régulièrement des analyses sur ces questions. Parmi les chercheurs qui aujourd'hui connaissent le mieux la question et ont le plus publié sur le sujet, on peut citer Martin Dufresne, Francis Dupuis-Déri, Léo Thiers-Vidal, Hélène Palma, Pierrette Bouchard, ainsi que Richard Collier, R. W. Connell et Michael S. Kimmel. On se reportera, pour un premier bilan de cette littérature, à la bibliographie en annexe.

matriarcat ; ainsi, peut-on lire la liste de maux qui frappent actuellement le Québec (c'est-à-dire sa partie masculine), et l'ont fait tomber dans « la déchéance matriarcale qui a détruit tant de civilisations » : « Le taux de dénatalité. Pensez-y bien à deux fois avant d'adopter des lois du genre de ce que le Québec a fait. Nos jeunes filles n'ont jamais été si malheureuses, seules et délaissées par les hommes. (...) Le taux de divorces. Qui laisse des enfants orphelins de père. (...) Le taux de suicides masculins. Un des pires au monde : 4 hommes par jour, dont 50 à 55% d'entre eux sont des pères [séparés]. (...) Le taux de décrochage scolaire. 80% des gars. De la petite enfance à la fin du secondaire, il faut l'admettre, il y a 98% à 99% de femmes [enseignantes]. Mais bien sûre, encore, elles ne sont responsables de rien en cette déchéance étatique nationale. »¹⁴

Plus visibles, et plus efficaces, une série de publications à fort impact médiatique ont récemment porté sur les thématiques chères au mouvement masculiniste : le livre publié en 2006 par le journaliste Eric Zemmour, *Le premier sexe*, par la forte publicité dont il a bénéficié et par l'aura médiatique de ce personnage télévisuel, offre à ce discours une certaine légitimité. Le livre a, en raison de son succès, bénéficié d'une réédition de poche en mars 2009. Sa quatrième de couverture résume parfaitement son positionnement : « Après des décennies de féminisme forcené, que reste-t-il de l'homme ? Il n'a pas disparu, non, il s'est métamorphosé. En femme. L'homme d'aujourd'hui s'épile et pouponne. Il est fidèle, sentimental, consommateur. Oublié le macho viril, honni le Casanova à la mâle séduction, le « premier sexe » n'existe plus que de nom. Comment cela est-il arrivé ? Dépoussiérant les vieux débats, pointant du doigt les faiblesses de notre société, Eric Zemmour démontre que les hommes ont une place à reconquérir. »

Ce livre faisait écho, voire reprenait les thèses d'un ouvrage antérieur qui n'avait pas bénéficié du même succès : *Vers la féminisation ? Démontage d'un complot antidémocratique*, d'Alain Soral. L'auteur y « démontrait » que la femme est l'être « du désintérêt politique (littéralement un homme sans vision collective d'avenir) » ; et que c'est pour cette raison que l'oligarchie a choisi « d'en faire le relais privilégié de son pouvoir » en la cantonnant au commentaire journalistique ou à l'exécution de gestion. L'éditeur, tout en reconnaissant que cette « thèse radicale » était « médiatiquement marginale » ajoutait néanmoins qu'elle était « ressentie par une part grandissante de la population ». D'autres ouvrages, bien sûr, ont précédé ces textes, mais leur impact fut moindre. On peut citer notamment la traduction du livre de Tenn Williams, *La Révolte masculiniste. Le règne des fourmis*, publié par Denoël

¹⁴ *Le Monde Magazine*, 19 décembre 2009, p. 6.

en 1984. C'est, à ce jour, le seul ouvrage en langue française mentionnant, dans son titre, le terme « masculiniste », sur le catalogue de la Bnf¹⁵.

Elle, magazine féminin à grand tirage, n'est pas en reste. En 2003, un 8 mars très exactement, un numéro est consacré aux « Hommes au bord de la crise de nerf ». Comme souvent dans ces « enquêtes » qui prennent à témoin des individus dont on ne sait, in fine, s'ils existent ou s'ils ont été inventés de toute pièce, des hommes sont cités pour fournir l'article en exemples et illustrations supposément représentatifs. Un certain Olivier se déclare héritier de la violence que constitue, pour lui, « l'indépendance sexuelle et économique des femmes ». On nous a forcés, continue ce témoin à charge, « à réprimer notre virilité en nous inhibant et en nous culpabilisant. On est coupables pour tous les errements des autres hommes. Coupables de désir, de lâcheté, de machisme, de tout... »¹⁶.

Plus typique peut-être de l'influence de ce mouvement, est sa diffusion dans des espaces scientifiques et éditoriaux plus neutres ou moins identifiés politiquement, qui contribuent à la banalisation du discours de la plainte qu'il porte. Ainsi, des ouvrages trouvant dans les excès du féminisme les raisons d'une paternité amoindrie et de son corollaire, la maternité triomphante. A vocation moins visiblement journalistique que celui d'Eric Zemmour, écrits par des historiennes, des juristes, des sociologues mais aussi des pédiatres et psychanalystes, tels qu'Elisabeth Badinter¹⁷, Christine Castelain Meunier¹⁸, Evelyne Sullerot¹⁹ (l'une et l'autre membres du comité d'honneur de

¹⁵ Le catalogue de la BNF ne prend en compte les ouvrages qu'un an, au moins, après leur parution. Ainsi, il ne mentionne pas les ouvrages parus en 2008 et 2009, notamment *Le mouvement masculiniste au Québec. L'antiféminisme démasqué*, de Mélissa Blais et Francis Dupuis-Déri (dir.), paru chez Remue-Ménage en 2008.

¹⁶ *Elle*, n° 2984, 8 mars 2003 (à noter qu'il s'agit d'une façon paradoxale de fêter la Journée internationale des femmes), p. 84, cité par Hélène Palma, *op. cit.*

¹⁷ Elisabeth Badinter, *Fausse route*, Paris, O. Jacob, 2003. L'ouvrage a bénéficié d'une diffusion exceptionnelle, puisqu'il a été réédité par Le Grand Livre du mois l'année même de sa sortie, en 2003 ; par France Loisirs en 2004 ; et enfin, par Le Livre de poche en 2005.

¹⁸ Christine Castelain Meunier, *Cramponnez-vous les pères ! Les hommes face à leurs femmes et à leurs enfants*, Paris, Albin Michel, 1992 ; *Les hommes aujourd'hui. Virilité et identité*, Paris, Belfond, 1988 ; *La place des hommes et les métamorphoses de la famille*, Paris, PUF, 2004 et enfin, *Les métamorphoses du masculin*, Paris, PUF, 2005.

l'association masculiniste SOS PAPA²⁰), Aldo Naouri²¹, ces ouvrages ont été publiés par des maisons d'édition à fort impact intellectuel et social, comme Odile Jacob, les Presses Universitaires de France ou Le Seuil.

La paternité, principal coût de la masculinité

A rebours de tous les constats sociologiques sur l'inefficacité relative du mouvement féministe en faveur d'une répartition égalitaire des tâches domestiques, des soins aux enfants²² et des salaires sur le marché de l'emploi, les ouvrages masculinistes affirment que les hommes en général, et les pères en particulier, subissent le coût d'un féminisme qui serait allé trop loin en transformant la société en « matriarcat ».

Le discours masculiniste s'appuie sur un premier constat : les hommes vont mal. Il ne s'agit pas (ni pour eux ni pour nous ici) de remettre en question ce discours, impossible à contester tant il est subjectif et peu mesurable. Que ce constat de la souffrance des hommes soit fondé empiriquement ou non importe peu, justement en raison de son caractère subjectif. La question n'est pas là pour nous. La question n'est pas là pour deux raisons : d'abord, il ne s'agit pas de décider qui souffre, à quel degré, avec quelles conséquences, et de manière légitime ou non ; ensuite, en démocratie, ce n'est pas au nombre de victimes que se mesure la légitimité d'une revendication politique. Mais la question est là pour les masculinistes et on peut le concevoir. A cet égard, une partie du mouvement féministe est prête à admettre qu'il peut être coûteux, en effet, pour certains hommes ou les hommes en général, de partager des

¹⁹ Evelyne Sullerot, *Quels pères ? Quels fils ?*, Paris, Fayard, 1992. Comme le livre d'Elisabeth Badinter, celui-ci a bénéficié, la même année, d'une réédition par Le Grand livre du mois et en 1995, d'une édition en Livre de poche (édition revue et actualisée).

²⁰ La première a cessé d'appartenir à ce comité d'honneur de SOS PAPA. La seconde est récemment devenue sa « marraine » et a prononcé le discours de remise de la légion d'honneur à son fondateur, Michel Thizon.

²¹ Aldo Naouri, *Une place pour le père*, Paris, Ed. du Seuil, coll. Points Essai, 2008 (première édition en 1985, réédité en 1992 et en 1999).

²² *Libération* s'est récemment fait l'écho de ces écarts persistants en titrant en Une, « Les hommes sont des taches », et en consacrant deux pages aux résultats de l'enquête menée par Renaud Régnier-Loilier, publiés dans « L'arrivée d'un enfant modifie-t-elle la répartition des tâches domestiques au sein du couple ? », in *Population et société*, n° 461, novembre 2009.

places réservées, comme il est coûteux, pour n'importe quel détenteur d'une position de pouvoir, de renoncer à ses privilèges.

Les hommes souffrent, affirment les masculinistes, parce qu'ils vivent difficilement les changements impliqués par la « féminisation » de la société – féminisation qu'on peut définir comme l'arrivée progressive, partielle et tardive, des femmes dans l'espace public et sur le marché du travail mais qui, ici, est assimilée à la prise du pouvoir par les femmes et en particulier, par les mères. D'où la notion si prégnante dans ces textes de « matriarcat » - équivalent conceptuel du patriarcat. Mais d'où aussi le glissement de l'espace public et du marché vers la sphère familiale comme espace de revendications. C'est dans la sphère familiale que, désormais, se joue le combat en faveur d'une égalisation des conditions et des droits entre les hommes et les femmes. Là où, au début du XXème siècle, il se jouait dans l'espace politique.

Or, ce qui cristallise le débat autour du masculinisme est justement son approche de la paternité (et de la maternité). Ce sont les mères, bien plus encore que les femmes, qui semblent occuper un espace où les militants masculinistes ne se sentent pas reconnus, sinon légitimes. C'est donc la place des hommes dans la famille et dans le couple qui constitue l'enjeu majeur du combat et de la mobilisation masculinistes aujourd'hui – bien davantage que la question, mineure encore dans la littérature consacrée à ces questions, de leur dévalorisation narcissique. S'il y a, ici, un coût de la masculinité, il est dans l'effet d'absence qu'elle crée, pour diverses raisons, auprès de l'enfant.

Pour les masculinistes, ce ne sont pas les hommes qui rechigneraient à prendre soin des enfants mais les mères, au contraire, qui refuseraient de voir les pères occuper cette place.

L'image ci-dessous, qui figure sur le site de SOS PAPA sur la page consacrée à la philosophie de l'association, en dit long sur le rôle de la mère dans l'éviction du père (figure 1).



Sur le même site, l'association présente un ouvrage, *Voleurs d'enfants*²³, comme emblématique de la revendication qu'elle porte, depuis plusieurs années, auprès du gouvernement. Il s'agit d'un récit personnel, censé résumer le combat des pères français ainsi présenté : « Avant tout divorce ou séparation, le père est « le plus beau », « le meilleur », « la référence », « l'autorité », « l'exemple ». Puis, brutalement et mystérieusement, du jour au lendemain, dès que la procédure de séparation ou divorce commence, ce même père (toujours le même) devient (ou même devrais-je dire, « a toujours été ») le « pire des incompetents en matière d'éducation des enfants », « le pire des violents », voire même « le pire des violeurs d'enfants ». »²⁴

Les raisons invoquées pour expliquer cette attitude des mères varient. Mais, comme le montre Hélène Palma, l'argument le plus précocement, mais aussi le plus souvent invoqué est l'esprit de cupidité qui anime les mères en procédure de divorce²⁵ : tout occupées du souci de « maximiser la pension alimentaire », elles vont s'employer à « exclure » le père de la vie de son enfant, en prétextant son incompetence, voire sa violence²⁶. En d'autres termes, les mères cherchent à « plumer » le père de leur enfant, transformant le divorce en champ de bataille économique²⁷. Les associations

²³ Henri Darbes, *Voleurs d'enfants*, avec une préface d'Alain Cazenave, président de SOS PAPA, Editions du Geai bleu, Lille, s.d.

²⁴ <http://www.sospapa.net/pages2/voleurs-enfants.html>, consulté le 20 avril 2011.

²⁵ Hélène Palma, « La percée de la mouvance masculiniste en Occident », in *Les cahiers du socialisme*, 2010.

²⁶ A la question « pourquoi tout cela », le même texte répond : « Simplement pour exclure ce père de la vie de son enfant, pour se venger de l'échec de la vie de couple, pour rompre définitivement tout lien avec le passé, pour maximiser la pension alimentaire et surtout pour retrouver une liberté totale une liberté d'adulte au détriment de la liberté de l'enfant. Et quand SOS PAPA dénonce ce scandale, cette monstruosité, cet anachronisme, ce sexisme, il lui est systématiquement répondu : « *Mais si !! tous les pères sont violents, ou violeurs...* ». *Ibid.*

²⁷ A ce propos, citons une chanson qui circule actuellement dans les cours de récréation de primaire, sur l'air de Petit Papa Noël : « petit papa Noël, quand tu descendras du ciel, j'aurai un Noël chez maman et un Noël chez papa, Petit papa Noël,

de père étudiées par Damien Lecarpentier élaborent ainsi une figure de « père victime » en construisant des « histoires exemplaires »²⁸ dénonçant les injustices d'un système judiciaire présenté comme materno-centré, voire, pour reprendre les termes d'un membre du forum de SOP PAPA, « féminaziste »²⁹. Les travaux sur le masculinisme canadien, plus avancés qu'en France, et quoiqu'ils prennent place dans un contexte culturellement différent, montrent que les problématiques déployées par les associations de pères sont les mêmes : toujours revient l'argument d'une instrumentalisation, par les mères, du divorce à des fins de captation des revenus de l'ex-époux³⁰. Au point que certains militants de la cause féministe ont fini par considérer que la mobilisation masculiniste en faveur de l'égalité parentale après le divorce, et donc de la garde alternée, n'était qu'un moyen habile, de la part des pères, de ne pas payer de pension alimentaire.

Il est frappant de constater à quel point, dans ces discours masculinistes, l'enfant est présenté comme un enjeu, une « récompense », et l'obtention de sa « garde » (même si l'on parle désormais de résidence), comme une victoire. Les masculinistes, ce

chez maman j'aurai tout ce que je veux, mais chez papa je n'aurai rien du tout, parce que maman a pris tout l'argent de papa ». Témoignage personnel.

²⁸ Cf. Damien Lecarpentier, *La parentalité désemparée. Séparations conjugales et militantisme paternel, 1970-2007*, thèse de doctorat de l'EHESS, 2008.

²⁹ Forum de SOS papa, débat sur le parent social, le 19 octobre 2007.

³⁰ Citons, pour l'anecdote, ce couplet de la chanson « humoristique » de Max Boublil, *Joyeux Noël* : « Un Noël chez maman, un Noël chez papa, ta maman t'offre de gros cadeaux, ton papa t'en offre pas, sais-tu pourquoi cette année maman est aussi sympa, c'est qu'elle a pris la moitié de ce qu'avait papa ». On notera que la maman n'a pas pris « tout » ce qu'avait le papa, mais la moitié, ce qui laisse penser que l'abus, ici, consiste tout simplement à obtenir la moitié de la communauté, c'est-à-dire sa part légitime – le public étant constitué d'enfants, on suppose que l'auteur de la chanson a considéré que « ce qu'avait papa » n'était pas sa part de la communauté mais bel et bien l'ensemble du patrimoine, généralement assimilé dans les familles à « ce qu'a papa ». La chanson est disponible sur <http://www.youtube.com/watch?v=u6MFXem42-E> consulté le 20 avril 2011. Bien des plaisanteries enfantines circulent dans le même registre, dont celle-ci : une petite fille demande pour Noël une « Barbie divorcée ». Mais pourquoi ma chérie ? parce qu'avec, tu as la maison de Ken, la voiture de Ken, le camping car de Ken... (merci à Ch. Détrez de me l'avoir racontée).

faisant, reprennent un motif vertement dénoncé par Christine Delphy en 1974, qui voyait, dans cette manière de présenter l'obtention de la garde, déjà principalement maternelle, un piège pour les femmes : « Toute une mise en scène a pour but de dresser les conjoints l'un contre l'autre, de faire peser des incertitudes quant à l'issue du combat, et d'ériger la garde des enfants en enjeu de ce combat, mise en scène au terme de laquelle, celle (celui) qui obtient la garde des enfants considère avoir remporté une victoire. Bien entendu, il n'est jamais question de leur entretien – de leur charge – mais seulement de leur « garde » - notion juridique qui dénote officiellement la responsabilité civile, et officieusement le droit d'en jouir comme d'une propriété. »³¹ Il y a bien là, dans cette reprise masculiniste, un rapprochement objectif avec les visées « implicites » d'un système (par ailleurs dénoncé) qui visait, jusqu'alors, à enchanter l'attribution systématique de la charge de l'enfant à la mère. Ce rapprochement prend place dans un contexte de fragilisation de l'union conjugale. De cause d'épuisement et de piège aliénant qu'elle était, depuis les dénonciations si virulentes de Simone de Beauvoir sur la maternité (et qu'elle est toujours pour les féministes), la charge et la garde de l'enfant sont devenues une « place », source de bénéfices dont les hommes seraient exclus à leur corps défendant. C'est que, dès lors que la perspective de la dissolution de l'union concerne un tiers des couples aujourd'hui, et que dans l'immense majorité des cas, les parents renoncent à une résidence alternée, tout se passe comme s'il n'y avait plus qu'« une » place possible auprès de l'enfant. Une lutte s'engagerait, alors, pour déterminer qui du père ou de la mère est le plus apte à rester quotidiennement auprès de lui, pour en revendiquer ensuite l'héritage social le plus évident : celui qui de tout adulte s'occupant quotidiennement d'un enfant fait un parent, et par là, offre l'accès à toute une série d'avantages symboliques, sociaux, économiques et identitaires qui ne sont pas loin de constituer la quasi-totalité de la citoyenneté, voire des « droits humains ». On retrouve bien la problématique telle que C. Delphy la décrivait il y a de cela 30 ans, et l'on ne doit pas se cacher que, comme il y a trente ans, ce discours voile une réalité qui est loin de correspondre à ce qui est présenté comme une rivalité entre les parents au sujet de la charge de l'enfant. Car, de même qu'en 1974, tout poussait à confier la charge à la mère, aujourd'hui encore, l'immense majorité des pères continue de renoncer à la garde de leurs enfants. Si bien que les associations masculinistes se

³¹ Christine Delphy, « Mariage et divorce », in *L'Ennemi principal*, vol. 1, *Economie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse, 2002, pp. 133-149, d'abord publié sous le titre « Mariage et divorce, l'impasse à double face », in *Les Temps modernes*, mai 1974. Ici p. 141.

battent en réalité pour une infinitésimale minorité de pères qui s'estiment floués par le système judiciaire. Et que là où ils dénoncent un complot « féminaziste », jouent en réalité des phénomènes sociaux bien plus complexes qui amènent la plupart des parents à décider d'un commun accord à confier la garde principale à la mère.

En effet, dans 80% des cas, la résidence de l'enfant est attribuée à la mère à la demande des deux parents. En 2003, 98% des couples divorcés étaient d'accord sur l'attribution de la résidence à l'issue du divorce, et 94% dans le cas de concubins se séparant ; dans 79% des cas, la résidence est fixée chez la mère ; dans 12% des cas, chez les deux parents en alternance ; et dans 7% des cas, chez le père. Ce qui, sur la totalité des enfants de France, représente 3% des cas³². Les parents demandent deux fois plus souvent la résidence alternée dans les cas de divorces dits « gracieux », c'est-à-dire fondés sur un accord, que dans les cas de divorces conflictuels (respectivement 15% et 7% des cas).

Les masculinités dénoncent un système judiciaire massivement dévoué à la cause des mères (si par là, on entend que l'attribution de la charge de l'enfant est un privilège). Ce n'est vrai que lorsqu'il s'agit d'entériner l'accord des parents : si bien qu'on peut difficilement accuser les juges. Car en cas de désaccord parental, les statistiques montrent que le juge ne tranche en faveur des mères que dans une petite majorité de cas, soit 65%, confiant la garde au père dans 26% des cas en faveur du père, et dans 9% des cas, soit il impose une résidence alternée, soit il divise la fratrie. Lorsque les parents étaient/sont concubins, les chiffres varient à peine en faveur de la mère : dans 69% des cas, la résidence leur est attribuée, contre 17% en faveur des pères, et 14% en faveur d'une alternance ou d'une division de la fratrie³³. Enfin, rappelons que seulement 2,2% des enfants, aujourd'hui, vivent en résidence alternée ; et que 81,1% vivent avec leurs deux parents réunis³⁴.

³² Chiffre communiqué par Laurent Toulemon, dans sa communication « Co-résidence des pères et des enfants : tenir compte des gardes partagées », lors de la journée d'étude *Paternité et séparations conjugales : approches pluridisciplinaires*, organisée par Agnès Martial, dans le cadre de l'ANR Pères en solitaires. Paternités contemporaines et nouvelles trajectoires familiales (ANR-08-JCJC-0057-01), le 17 novembre 2009.

³³ Sauf mention contraire, tous ces chiffres sont cités par Damien Lecarpentier, *La parentalité désemparée. Séparations conjugales et militantisme paternel (1970-2007)*, thèse EHESS, 2008, sous la direction d'Alain Cottureau, p. 25.

³⁴ Chiffres communiqués par L. Toulemon, *op. cit.*

Ce n'est pas sur le constat de cette absence massive des pères, de toute façon difficilement contestable, que les masculinistes et les féministes s'opposent, mais sur les raisons de ce renoncement des pères à la garde. Pour les uns, c'est une exclusion ; pour les autres, c'est le fruit de leur désengagement. Par ailleurs, leur conception du travail parental diffère considérablement, ce qui peut expliquer également les divergences quant aux explications avancées à l'absence des pères après le divorce. Les pères étudiés par A. Fillod-Chabaud, au sein de l'association Sos papa, se vivent comme des victimes du système judiciaire. Le juge aux Affaires familiales, notamment, est leur bête noire : complices des mères, soit parce qu'elles sont mères ou femmes elles-mêmes dans l'immense majorité des cas, soit parce qu'ils sont maternalistes, ces juges mettent en œuvre une justice partielle en excluant les pères au moment de l'attribution de la résidence. A. Fillod-Chabaud cite ainsi un père, adhérent à sos papa : « ... dans ce monde judiciaire du juge aux Affaires familiales qui est quasiment exclusivement féminin, mais ça c'est un problème dans le problème, encore aujourd'hui quotidiennement, y'a une... une perception de l'homme comme étant dangereux, comme étant un prédateur, et une perception de la femme comme étant, par essence une victime devant être protégée. (...) Et c'est vrai que l'univers étant uniquement matriarcal et féminin, et ben, on se demande ce qu'on fait là, les hommes se demandent ce qu'ils font là. On a presque envie de s'excuser. »³⁵ Non seulement les juges couvrent les mères qui, pour des raisons souvent très diverses, s'éloignent géographiquement, jusqu'à parfois effacer toute possibilité de les retrouver³⁶ ; mais à l'inverse, ils poursuivent et sanctionnent systématiquement les pères qui ne paient pas leur pension, les renvoyant ainsi au rôle dans lequel, d'emblée, ils se sont installés en refusant la garde alternée : le rôle de pourvoyeur.

³⁵ Didier, cité par A. Fillod-Chabaud, *Des pères en mal de mères ?...*, *op. cit.*, p. 58.

³⁶ Tout un courant du féminisme a souligné les dangers d'une attribution systématique de la garde aux deux parents, alors que dans des cas de divorce très conflictuel, l'éloignement de la mère, sans possibilité d'être poursuivie par un ex-conjoint violent, devient une question de vie ou de mort. On renvoie au site Sisyphes.org, qui répertorie une grande partie des articles consacrés à cette question, et tout particulièrement à l'article de Maurice Berger, pédopsychiatre au CHU de Saint Etienne, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'enfance maltraitée, pourfendeur bien connu du familialisme des services sociaux, « La résidence alternée, une loi pour les adultes ? », lundi 21 mai 2007, disponible en ligne à <http://sisyphe.org/spip.php?article1466>

Le fait est que la plupart des pères réalisent qu'ils sont exclus au moment où (et parfois seulement quand) la justice, à leur demande le plus souvent, confie la garde de l'enfant à la seule mère. C'est que, par la résidence confiée à la mère, de fait, ces hommes se retrouvent privés de l'accès journalier, quotidien, à l'enfant. Un accès régulier que leur assuraient la présence, voire la médiation maternelles ; et auquel ils doivent renoncer au moment du divorce. Du moins sous cette forme « médiatisée », au profit d'un accès direct qui, pour différentes raisons, ne leur semble pas aisément réalisable. C'est ici que le discours féministe vient s'opposer au discours masculiniste. Les pères renoncent à la garde alternée de leur « plein gré » parce que ce renoncement est aussi, pour eux, une liberté d'abord, et une conséquence de leur moindre investissement auprès de l'enfant ensuite. Moindre investissement dans le temps de l'union qui pèse, au moment de la séparation, sur le sentiment de sa propre compétence parentale.

Ce n'est pas une exclusion, que subissent les pères, répondent les féministes. Mais Ce désengagement des pères est, d'après les travaux sur le sujet, la principale raison de leur renoncement à une prise en charge de l'enfant au moment du divorce ; soit qu'ils connaissent déjà, pour l'avoir éprouvée, leur répugnance à prendre en charge les soins aux enfants ; soit qu'ils postulent leur incompétence en l'absence de médiation féminine/maternelle dans la relation à l'enfant. De fait, on identifie bien « les meilleurs prédicteurs du maintien d'une relation père/enfant significative : les pères investis auprès de leur enfant avant la séparation et donc familiers avec les soins quotidiens aux enfants ; le désengagement maternel ; la maturité, la capacité d'adaptation, l'autonomie, le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative du père ; son degré de satisfaction à l'égard de sa relation de parentage ; la perception de son influence sur le développement de ses enfants ; le niveau d'éducation des deux parents ; le faible niveau de conflit avec l'ex-conjointe ; une entente à l'amiable sur la garde des enfants au moment de la séparation ; la proximité géographique du père ; l'âge de(s) l'enfant(s) ; des enfants issus du mariage plutôt que d'une union libre, etc. »³⁷ On peut facilement en déduire que le désengagement dans la sphère conjugalo-domestique constitue l'un des facteurs principaux de la non-demande de résidence alternée. C'est la conclusion à laquelle arrivent, par ailleurs, certains chercheurs qui constatent qu'un « père initialement peu investi dans sa relation

³⁷ Cf. Anne Quéniart, «Émancipation ou désancrage social : deux représentations de la rupture parentale chez des pères n'ayant plus de contact avec leur enfant», *Déviance et société*, vol. 23, n° 1, 1999, pp. 91-104. Ici p. 92.

parentale est plus susceptible de renoncer à son rôle au moment de la séparation »³⁸. Thierry Bloss a montré que ce désengagement se rapportait pour une large part au fonctionnement antérieur du couple : là où, au cours du mariage, le père participait à l'éducation des enfants, le lien paternel se maintenait ; là où la « monoparentalité éducative » avait précédé la séparation, la relation paternelle se délitait, en effet, rapidement après la désunion jusqu'à parfois disparaître³⁹. D'autres, comme Claude Martin, ont souligné que ce désengagement se rapportait également au milieu social : au cours de son enquête, le chercheur a montré que si 30% des non gardiens exerçaient leur droit de visite, c'était le cas pour 42% des pères dans les milieux les plus diplômés, et de 20% dans les milieux les moins diplômés⁴⁰.

Ce désengagement des pères est aussi la principale raison du refus, dans des cas plus rares mais médiatiquement très fortement relayés en raison de leur caractère conflictuel, de la part des mères, de confier l'enfant à un père qui, sur le plan des soins, n'a pas su faire ses preuves avant la séparation.

Il faut se pencher, par ailleurs, sur la représentation qu'une association comme SOS papa se fait du travail parental, pour compléter ce tableau des raisons qui poussent les pères à ne pas s'engager dans la carrière parentale en l'absence d'une conjointe, qu'elle soit mère ou mère de substitution.

Le *féminisme de la belle époque*, puisque telle est la terminologie qu'utilisent les masculinistes, ne se contentait pas, on le sait, de demander une égalité dans la sphère professionnelle ; il demandait également que les pères prennent leur part du travail domestique ; c'est-à-dire, prennent en charge un travail largement invisibilisé, mal considéré, gratuit ; une *charge* autant mentale que physique au service de la sécurité affective et matérielle des enfants ; un travail qui nécessite des arbitrages permanents et sans cesse renégociés tout au long du cycle de la vie de parents⁴¹. Dans quelle mesure les pères de sos papa reprennent-ils cet aspect non négligeable de l'égalité parentale qu'ils revendiquent ? comment voient-ils un couple qui, si leurs vœux étaient exaucés, mettrait en place une vraie égalité en laissant au père une place

³⁸ *Ibid.*, p. 93.

³⁹ Thierry Bloss, *Education familiale et beau parenté, l'empreinte des trajectoires biographiques*, 1996.

⁴⁰ Cf. Claude Martin, *L'après divorce, lien familial et vulnérabilité*, 1997.

⁴¹ Cf. Anne-Marie Devreux, « Autorité parentale et parentalité. Droits des pères et obligations des mères ? », in *Dialogue*, n°165, 3^{ème} trimestre 2004 ; ainsi que le numéro d'*Informations sociales* intitulé « Le travail parental : représentations et pratiques », n° 154, juillet 2009.

équivalente à celle de la mère ? En d'autres termes, le travail parental fait-il partie sinon de leurs préoccupations (ce sont pour la plupart des pères non gardiens), du moins de leur passé, de leur horizon, ou de leur projet politique ?

Pour répondre à cette question, on peut s'appuyer sur un bref débat qui a eu lieu au sein du forum de sos papa. Ce débat a eu lieu en 2007, lorsqu'il a été question d'établir un statut du beau parent. L'intérêt de prendre cette question, c'est qu'elle permet d'entendre les membres du forum (pères et belles-mères confondus) s'exprimer sur une question qui, il faut le reconnaître, est loin de préoccuper les adhérents. Autrement dit, la question du travail parental ne s'aborde qu'indirectement car elle ne fait pas partie des thématiques dégagées au sein de ce forum qui, rappelons-le, a donné lieu à plus de 26 000 messages en 4 ans d'existence (2003-2007).

C'est par le statut du beau-parent que l'on découvre en quoi consiste le métier de parent ; car en opposant le beau-parent au « vrai parent », comme il est dit, on est bien obligé d'introduire des distinctions. On observe alors une absence quasi-totale du travail parental dans la définition du père selon les membres de ce forum de sos papa. Le débat s'ouvre lorsque le président de sos papa, Alain Cazenave, annonce à ses adhérents que le président Sarkozy a chargé Xavier Bertrand de créer un statut du beau parent, le 2 août 2007. Selon les mots de la lettre de mission, *"l'objectif est de permettre aux adultes qui vivent avec des enfants dont ils ne sont pas les parents biologiques de pouvoir procéder pour eux aux démarches habituelles de la vie quotidienne, et de protéger juridiquement les liens affectifs entre ces enfants et ces adultes"*.

Le président de sos papa commente : « cette idée est particulièrement male venue »⁴². Son argumentaire est le suivant : comment peut-on songer à donner un statut au beau parent alors que le simple statut de parent est « très loin d'être garanti en cas de séparation » ? Le président reprend alors les statistiques bien connues du nombre de pères qui, après séparation, ne voient plus leurs enfants, en concluant : « la situation est dramatique ». Le risque majeur est que ce statut de beau-parent entre « sérieusement en conflit avec le rôle de « vrai » parent non gardien ». Il serait donc « indispensable de commencer par garantir et pérenniser le statut de parent, de garantir à l'enfant son droit à aimer ses deux parents. » On doit noter le glissement du statut de parent non gardien à l'amour comme un droit de l'enfant. Le président envoie aussitôt un communiqué de presse aux journaux ; le *Nouvel Observateur* va le reprendre

⁴² On peut bien sûr passer sur le e malencontreusement ajouté à la fin de « mal » mais il y a quand même des lapsus qui sont particulièrement intéressants.

sans commentaire, ce qui donnera lieu à quelques échanges sur le forum du site du journal, intéressants à comparer avec les commentaires faits par les membres du forum de sos papa. A cette ouverture du débat, les membres du forum répondent : « il faut redonner son vrai parent à l'enfant », déclare une femme mère et belle mère de six enfants en résidence alternée ; un autre remarque : « c'est un projet porté par des associations féministes, dont le seul intérêt est de prôner une nouvelle notion de famille », nouvelle notion qu'il décrit ainsi : « on choisit un géniteur ; on s'en débarrasse ; la justice est le complice idéal. On choisit un « père » » ; et d'annoncer : « ne nous laissons pas endormir. C'est la disparition programmée du père génétique au profit d'un beau père choisi. » La formule est belle à double titre : d'abord, elle résume en effet le choix politique, visible dans la lettre de mission à Xavier Bertrand, de donner sa priorité à une parentalité sociale ; de reconnaître, par là, le travail parental indépendamment du lien biologique entre l'enfant et celui qui effectue ce travail. Ensuite, la formule situe bien son auteur de l'autre côté de ce miroir, du côté de la parenté comme lien biologique plutôt que de la parentalité comme travail et comme condition impliquant des droits et des devoirs, comme une responsabilité et un ancrage dans le quotidien autant que dans le symbolique.

Un autre, dont le pseudonyme est Ouranos, répond par exemple qu'il ne voit pas l'utilité d'un parent social dans la mesure où « un parent Naturel » a la volonté de s'occuper d'un enfant, de lui « transmettre sa connaissance de la vie et de l'amour ». La référence à la notion de transmission pour qualifier « la volonté de s'occuper d'un enfant » est significative. Le père, continue cet adhérent, « nul autre ne peut le remplacer » : le père est insubstituable du fait même de son identité biologique. Ouranos continue en se plaignant que le président Sarkozy ne s'intéresse pas au parent non gardien, en lui redonnant une place qu'il a perdue malgré lui, et « une noblesse indispensable à la construction psychique de l'enfant. » Puis il termine par une espèce de devise qu'il place en guise de signature : « un père n'est pas celui qui donne la vie, ce serait trop facile, un père c'est celui qui donne l'amour ». On peut attirer l'attention sur deux éléments de ce message très riche : d'abord, le sentiment exprimé de se faire déposséder (*perte, malgré lui*) et ensuite, la demande très symbolique d'une reconnaissance passant par la « noblesse ». La paternité est affirmée dans une dimension sentimentale (qui n'est pas la dimension symbolique du père des psychanalystes et qui n'est pas non plus la dimension pratique d'un travail parental tel que nous l'avons défini).

A ce message Lulu, l'un des membres les plus actifs du forum, répond sur le ton blasé de celui qui a longtemps rêvé d'une telle noblesse, mais n'y croit plus : il écrit un *pffff* d'une vingtaine de f., puis ajoute : « va dire ça à Berger, Phélips et les féminazistes manoeuvrant au bout du 119 ».

Berger, c'est bien sûr Maurice Berger, que nous avons déjà cité ; Phélips (sic) c'est en réalité Jacqueline Phélip, présidente de l'association *L'enfant d'abord* qui a dirigé *Le livre noir de la garde alternée* (préfacé par M. Berger) dans lequel elle dénonce les méfaits de la garde alternée sur les enfants de moins de six ans. Quant au 119, ce n'est pas le numéro

pour les femmes battues, mais celui contre l'enfance maltraitée ; je pense qu'il y a confusion par notre internaute, car tout un débat avait mobilisé quelques temps avant autour de la question des femmes battues pour déterminer si elles l'étaient parce qu'elles le cherchaient, et demander qu'on examine la question des hommes battus. Je pense donc qu'il a voulu dire le 3919 et non le 119, mais évidemment, c'est une interprétation et non un fait.

Après ce très bref tour d'horizon il est utile de se pencher sur les réactions d'autres membres d'un autre forum, celui du *Nouvel Observateur* au moment où a été publié le communiqué de presse de sos papa. Cinq messages sont envoyés, qui diffèrent fortement de ce qu'on a pu lire sur le site de sos papa. Au-delà des liens affectifs entre le parent « de substitution » et l'enfant, ce qui n'est jamais évoqué par les messages de sos papa, un certain *loub* tente de donner un contenu à ce travail parental qui définit le parent et, par là, justifie le statut du beau parent : « Un beau parent (...) c'est un parent qui se lève la nuit quand l'enfant souffre ou fait pipi au lit, qui l'aide à faire ses devoirs, et encadre les sorties scolaires, achète le futile comme l'essentiel, et passe le plus clair de son temps à résoudre tant bien que mal des soucis qu'il n'aurait pas eu s'il n'avait pas "adopté" cet (ou ces) enfants. »

On peut tenter une première peinture du père selon sos papa à partir des mots qui sont mobilisés : être père, c'est d'abord aimer ; c'est transmettre ses gamètes, ses connaissances, c'est assurer une responsabilité ; c'est un lien insubstituable, *indéfectible* ; c'est un droit du père *naturel*, et c'est un droit de l'enfant à l'amour de son père naturel. Les définitions données par ces pères non gardiens qui souvent ont vécu douloureusement la perte de leur enfant - car c'est bien en ces termes de perte *voire de vol* que le refus judiciaire de leur confier la garde est traduit - renvoient davantage à une définition *sentimentale* que symbolique au sens que lui donnent les psychanalystes, notamment Aldo Naouri qui fut, un temps, membre du comité d'honneur de sos papa. La fonction dans laquelle ils se projettent ne se réduit pas à ce ressenti : le père est inscrit dans une lignée, il est celui qui assure la transmission et garantit la permanence du lien, sinon de la famille. On rejoint, ici, les conclusions de la démographe **Montserrat Solsona** qui décrit, pour l'Espagne, la manière dont les pères divorcés continuent de se sentir responsables non seulement de leurs enfants, mais également de ceux de leur première femme, investissant une paternité pour le coup très sociale puisqu'englobant non seulement leurs vrais et leurs faux enfants

(ceux de leur ex), mais également, dans une acception très « ancien régime » de la paternité, toutes leurs épouses⁴³.

La paternité de sos papa serait très sociale parce qu'elle viendrait se confondre avec une figure protectrice qui englobe bien au-delà de sa lignée « naturelle » ou génétique ; pour rejoindre notre interrogation de départ, on peut dire aussi qu'elle est très *sociale* en ce que cette mission paternelle passe largement au-dessus de la *contingence* du travail parental. Mais, on le voit, le travail parental est le grand absent de ce débat. Et déjà, l'on commence à se demander de quelle égalité il s'agit lorsque, concernant la revendication la plus forte (parce que la plus tenace, la plus durable) du mouvement féministe matérialiste, égalitaire donc, on voit l'association se détourner aussi massivement de cette égalité-là.

S'il y a, dans ce discours masculiniste, un coût de la masculinité, c'est bien celui, subjectif, que subissent les hommes, le prix qu'ils paient, de leur point de vue, à s'être fait « exclure » de l'accès à l'enfant. Ce coût, c'est celui que, de l'avis des féministes elles mêmes, les hommes paient du fait de leur désengagement antérieur au moment où prévalait encore union conjugale - et la division sexuelle du travail qu'elle emporte avec elle, dans la plupart des cas. Il n'est pas sûr que, du point de vue des pères « ordinaires », ce soit toujours considéré comme un coût : n'oublions pas que, dans l'immense majorité des cas, les parents choisissent, aujourd'hui, de confier la résidence à la seule mère. C'est peut-être considéré, du côté des pères, comme le « prix » à payer pour retrouver la liberté⁴⁴ (notamment celle de fonder une nouvelle famille, mais aussi de s'émanciper des contraintes de la vie familiale), plutôt que comme un coût⁴⁵.

Il va de soi que, du point de vue des masculinistes, c'est un coût exorbitant, parce qu'injuste. Injuste, car la question de la division sexuelle du travail n'entre pas, et ne doit pas entrer en ligne de compte, au moment où se négocie la résidence de l'enfant.

⁴³ Cf. Montserrat Solsona, « Trajectoires familiales d'après le divorce », communication à la journée d'étude *Noves Famílies, noves maternitats, noves paternitats. Nouvelles familles, nouvelles maternités, nouvelles paternités*, Barcelone, 15 octobre 2008.

⁴⁴ Sur la « rupture comme émancipation », voir Anne Quéniart, « Emancipation ou désancrage social... », *op. cit.*

⁴⁵ Le coût étant, ici, défini comme une perte sèche, tandis que le prix est le moyen légitime et juste d'obtenir quelque chose d'autre.

De fait, au diagnostic féministe (et sociologique) du désengagement des hommes et des pères dans la prise en charge de l'espace conjugal-domestique, les masculinistes n'apportent pas de proposition de solution. On l'a vu, leurs revendications ne portent jamais sur l'espace familial constitué, mais toujours sur l'après séparation ; jamais sur l'équité induite des investissements individuels relatifs, mais sur la justice du seul droit des individus, pères, mères et enfants comme êtres désincarnés.

Le coût de la masculinité, pour les masculinistes, se situe dans la perte sèche qu'ils subissent au moment de la séparation. La masculinité ici est vécue comme un bastion à sauvegarder, envers et contre tout (mais surtout la féminisation de la société) pour le bien être des enfants, d'eux-mêmes et de la société. Car la paternité est bonne en soi, quelles que soient les façons de l'exercer ; elle répond à un besoin fondamental de l'enfant et de la société ; elle est un droit naturel de tout père et de tout enfant, et en aucun cas une compétence, fruit d'un apprentissage et d'une présence régulière auprès de l'enfant. La masculinité, pour les masculinistes, engendre des coûts, notamment celui de résister au phénomène féministe, à la montée du divorce et à l'absence des pères qui s'ensuit. Mais en soi, c'est se priver de la masculinité, bénéfique quoique coûteuse pour ses belligérants, qui coûte à la société, puisque celle-ci en « tombant » dans le matriarcat, court à sa perte. La masculinité ne subit donc que le coût de vivre dans une société qui ne lui est plus adaptée.

On est loin, ici, d'un discours sur la masculinité comme coût global (objectif) pour la société. C'est-à-dire d'une masculinité induisant des coûts pour tous, du fait même de ses principes naturalisants ; de sa conception rétrograde de la division du travail dans l'espace conjugal-domestique ; de son discours sur l'incommensurabilité et l'insubstituabilité des fonctions paternelle et maternelle ; et de ses revendications assises sur le caractère naturel et abstrait des droits de tout parent du seul fait qu'il a engendré.

Le « coût de la masculinité », qui consiste pour les masculinistes à subir la perte sèche de leurs droits paternels, est aussi le prix à payer pour ne pas s'être adaptés à la revendication en faveur d'un plus grand investissement des pères dans la sphère conjugal-domestique.

A bien des égards, on croirait entendre les femmes qui, au début du XX^{ème} siècle, ne se sont émues de ne pas avoir de droits politiques que lorsqu'elles ont réalisé, mais un peu tard, en affrontant leurs maris dans les cabinets d'avocat, que les lois du divorce n'étaient faites que par et pour ceux qui faisaient les législateurs⁴⁶. On pourrait

⁴⁶ Je me réfère ici à la réflexion de René Viviani, avocat mais aussi célèbre président de la Chambre des députés qui, en 1919, emporta le vote en faveur d'un droit de suffrage

considérer également que le coût de la masculinité ne pèse aux hommes que depuis qu'ils en subissent, à leur tour, les conséquences. Car n'est-ce pas le coût le plus évident, tant objectif que subjectif, que celui qui consiste, pour les hommes eux-mêmes, à subir par leur « exclusion » de la paternité post-divorce, un effet direct de leur désintérêt pour les affaires de la petite patrie conjugalo-domestique ?

C'est ici que le parallèle avec le mouvement féministe du début du XXème siècle prend tout son sens. Lorsqu'on prend ainsi à partir le mouvement masculiniste, l'interrogeant sur ses intentions, mettant en parallèle ses discours égalitaristes et sa conception de l'égalité parentale du point de vue de l'investissement dans une paternité concrète, on procède comme les adverses des suffragettes.

La revendication masculiniste repose d'abord et avant tout sur une revendication de droits : le droit de l'enfant à son père, et le droit du père à son enfant. Ceci, indépendamment de toute autre considération : l'enfant a droit à son père quel que soit son père, quelque époux ou père il ait été dans le passé. Dès lors, ce droit ne saurait être conditionné (sous peine de rupture de l'égalité) ; le droit des pères ne saurait dépendre de leurs investissements passés, de leur présence et des soins continus assurés à l'enfant. La justice des droits l'emporte, ici, sur la justice des investissements individuels.

On opposait aux suffragettes l'incapacité ou le désintérêt des femmes pour la politique. A cet argument de mauvais aloi, elles répondaient que le droit ne reposait pas sur la capacité, ou bien alors il aurait fallu ôter le suffrage aux paysans incultes,

pour les femmes. Il avait fait la remarque suivante : "Dans nos cabinets d'avocat, nous avons reçu bien des confidences mouillées de larmes. Des femmes tombées au fond de la détresse morale nous demandaient des armes, et quand nous leur disions que le code était vide, elles s'étonnaient, elles s'indignaient, et nous avions envie de leur répondre qu'elles ne commençaient à se soucier du malheur des autres que quand le bonheur leur échappait. » René Viviani, intervention à la Chambre dans la séance du 20 mai 1919. Or, une dizaine d'années auparavant, il considérait déjà que "toutes les lois que nous pourrions proposer seront vaines si pour accroître et défendre ces lois, les femmes ne sont pas armées du bulletin de vote. Jusque-là, elles n'obtiendront de la générosité des hommes, de leur esprit de justice ou de leur amour du paradoxe, que des réformes partielles, quelques menues modifications au Code civil ou au Code du commerce... car les législateurs font les lois pour ceux qui font les législateurs." *Le Journal*, 30 avril 1906, cité par Vital Gougeon, *Du vote des femmes*, Paris, 1907, p. 104.

aux ivrognes et aux fous. En outre, disaient-elles, les femmes allaient s'intéresser à la politique à partir du moment où elles auraient le droit d'en faire, en participant aux élections comme électrices, et non plus comme simples épouses de citoyens. L'argument, mobilisé au début de la III^{ème} république et pour tout l'entre deux guerres, avait déjà émergé au moment de la Révolution française : dans l'état actuel des mœurs, avait dit l'abbé Sieyès, les femmes ne sauraient exercer le droit de suffrage. Non seulement elles manquaient trop, disait-il, d'instruction pour devenir de bonnes citoyennes, mais elles avaient dans la famille, ajoutaient d'autres protagonistes du débat, comme Roederer, une position d'épouse qui leur interdisait de voter en toute indépendance. Nécessairement, elles allaient venir redoubler le vote du citoyen père de famille, et introduire une injuste inégalité entre les citoyens mariés et les citoyens célibataires⁴⁷.

Or, dans la revendication d'une abstraction égalitaire, dans le principe d'un respect des droits indépendamment des situations et des investissements concrets, on peut dire que sos papa se situe dans la continuité philosophique de cet universalisme. Et dans la réponse qui leur est faite actuellement, globalement (c'est-à-dire y compris par les renoncements paternels à prendre en charge les enfants dans la grande majorité des séparations), on retrouve la réponse adressée aux femmes en 1789 comme pendant toute la III^{ème} République : c'est soit leur situation concrète, dans la famille, qui empêche qu'elles soient considérées politiquement comme l'équivalent des chefs de famille qui incarnent, de fait, le citoyen révolutionnaire ; soit leur supposé désengagement du politique, qui laisse penser qu'elles ne se comporteront pas comme le veut la norme dominante, incarnée par les détenteurs du droit revendiqué, les « inclus ». Hier, les citoyens dans l'espace public ; aujourd'hui, les mères dans l'espace familial.

Aujourd'hui, la société en général et les féministes en particulier répondent aux pères : certes, la résidence alternée (c'est-à-dire le partage de la sphère familiale après la désunion, équivalent épistémologique du partage de la sphère politique auquel aspiraient les féministes de la III^{ème} République) est bonne en soi, « en principe » ; mais elle ne l'est pas en l'état actuel des statuts maternels et paternels dans la société qui, en raison de l'asymétrie des positions avant la séparation, construisent des conflits nuisibles à l'intérêt de l'enfant.

⁴⁷ Sur ces considérations, on se permettra de renvoyer à A. Verjus, *Le Cens de la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848*, Paris, Belin, 2002 ; ainsi qu'à A. Verjus, *Le bon mari. Une histoire politique des hommes et des femmes à l'époque révolutionnaire*, Paris, Fayard, 2010.

La métaphore peut être filée jusqu'au bout, par conséquent. Car comme l'abstraction de l'Homme de la Déclaration des Droits de l'Homme était incarnée de fait par un pater familias, de même l'abstraction de la parentalité est, aujourd'hui, incarnée par les investissements maternels. La seule différence, et elle est de taille, c'est que les femmes ne cessent d'appeler les hommes à investir davantage la sphère conjugalo-domestique, quand les hommes de 1789, dans leur grande majorité, ne voyaient pas l'utilité de partager les droits politiques. L'autre différence, de taille aussi, c'est que les droits existent déjà : la résidence alternée est là, depuis 2004, à la disposition des parents et donc des pères. La grande majorité ne s'en empare pas. Là est un autre coût de la masculinité, qui a détourné trop longtemps (dans le temps historique et dans le temps conjugal des histoires individuelles) les pères d'une prise en charge quotidienne de l'enfant pour leur permettre, le jour de la séparation, de prendre sereinement leur tour auprès de l'enfant. Le masculinisme se fait l'écho des rares pères qui, à l'instar des féministes de 1789, ou des femmes flouées par des lois faites sans elles, venant pleurer dans le cabinet de l'avocat Viviani, mesurent aujourd'hui l'écart entre le principe universaliste et son application. En 1789 comme en 1900 on appelait au changement des lois ; aujourd'hui, comme l'égalité est déjà dans la loi, c'est à son application « pure et simple » par les juges, qu'appellent les masculinistes ; on pourrait aussi, à l'écoute de la majorité des pères et des mères qui choisissent une résidence chez la mère, avec les coûts que cela engendre pour les uns et les autres (pères absents et mères surchargées), appeler à un changement des comportements, à une acculturation des pères, avant la séparation, dès la sphère conjugalo-domestique. De même qu'on avait, sous la IIIème République, fait de l'instruction des filles un préalable à leur accès à la citoyenneté. La métaphore, décidément, se file de bout en bout.